



Formulaire d'adhésion

(Septembre 2025 – Août 2026)



Je souhaite ☐ renouveler mon adhésion ☐ adhérer pour la première fois
(je présente une copie de mon agrément en tant qu'assistant(e) maternel(le) agréé(e) délivré par le Conseil départemental des Yvelines)

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la charte d'engagement (ci-jointe) et du règlement intérieur disponible sur le site arcenciel-78.fr,

Dans le cadre des activités de l'association, je suis susceptible d'être photographié(e). Par mon adhésion, j'autorise Arc en ciel 78 à utiliser ces prises de vue sur tout support de communication visuelle et notamment l'illustration d'articles de Vélizy-Associations, de panneaux d'affichage de l'association ou de présentation de la profession.

Mes coordonnées :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
E-mail :@.....	Téléphone :

« Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique pour le secrétariat de l'association ainsi que pour la mise à jour des coordonnées des adhérents sur le site de l'association à destination des parents à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, prendre contact avec l'association ».

Cotisation annuelle	Prix	Autres produits	Prix
Adhésion	35 €	Tee-shirt de l'association	17 €
		Sweat zippé de l'association	25 €
		Stylo 3 couleurs	2 €
		Trousse 1 ^{er} secours en tissu	5 €
		Pompon porte-clef	3 €
Total A		Total B	
		Total A + B	

Règlement :

- ☐ Sur Hello asso en date du :/...../2025
☐ Par chèque (Banque : N° du chèque :)
☐ En espèces

Fait à Vélizy-Villacoublay, le / / 2025

Précédé de la mention « Lu et approuvé »
Signature de l'adhérent :



Charte d'engagement



L'association **Arc en ciel 78** a signé une convention avec la municipalité afin de bénéficier d'un prêt de salles et s'est engagée à ce que les adhérents pratiquent les tarifs permettant aux parents employeurs de percevoir l'allocation PAJEmploi.

L'adhésion auprès de l'association vous permet :

- d'être informée sur le métier d'assistante maternelle, les nouvelles lois et décisions gouvernementales ;
- de vous aider pour l'élaboration de vos contrats (via Top assmat), de vos déclarations fiscales ainsi que la compréhension de notre convention collective ;
- d'être conseillée, écoutée et de répondre à vos questions diverses ;
- de rencontrer des collègues afin d'échanger sur la profession et ne pas être isolée ;
- de bénéficier d'activités, animations et réunions organisées par l'association pour les enfants accueillis par les adhérentes, pour lesquelles vous vous engagez à participer à :
 - au moins une fois/mois (salles d'activités et/ou motricité),
 - au moins un temps fort proposé sur l'année,
 - au moins deux réunions proposées en soirée.
- de bénéficier d'un accès sur notre site arcenciel-78.fr (réservé aux adhérents) pour consulter les informations de l'association ; les annonces des parents en recherche d'un mode d'accueil ; de mettre ses disponibilités à jour et mise à disposition des parents.

Sylvie Jeanbon

Présidente - Arc-en-ciel 78